

COMMUNE DE ROMANS AIN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020

Membres en exercice : 15 ; Membres présents : 12 ; Convocation du 10 novembre 2020
L'an deux mille vingt et le seize du mois de novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil à la Mairie. La présidence de cette réunion a été assurée par Monsieur Jean-Michel GAUTHIER, Maire.

Membres présents : Mesdames DUVILLARD Isabelle, MAGAUD Catherine, LLORENS Marie-Hélène et SIMONET Chantal Messieurs CHATELET Jean-Marc, GAUTHIER Jean-Michel, AJOUX Romain, BONIN Patrick, GUINET Pierre, POLLIN Olivier, RAVET Yoann et PERRADIN Laurent,

Membres excusés : Mesdames RAVOUX Annick (pouvoir à Chantal SIMONET), CURTIL Paulette et Monsieur BERARDET Jean-Noël (pouvoir à Jean-Michel GAUTHIER)

Secrétaire de Séance : Madame SIMONET Chantal

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 12 octobre 2020.

DELIBERATIONS ET DECISIONS DIVERSES

- Taxe d'aménagement initialement fixée à 2.5% (taux médian) avec une exonération pour les abris de jardin de moins de 20m², le Maire demande au Conseil d'opter pour un taux de 3% en conservant les exonérations en vigueur. Le Conseil après en avoir délibéré **accepte** à l'unanimité cette proposition, au 1^{er} janvier 2021, le taux de la taxe sera de 3%.
- Taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif, la commune perçoit une taxe pour le raccordement des constructions nouvelles à son réseau d'assainissement collectif. A ce jour le montant de cette taxe est de 1600€. Devant l'augmentation des charges liés à ces raccordements, le Maire propose de majorer cette taxe de 100€. Le Conseil après en avoir délibéré **accepte** à l'unanimité cette proposition. A compter du 1^{er} janvier 2021 la taxe de raccordement au réseau d'assainissement passera à 1700€.
- Redevance d'occupation des sols pour le distributeur de pain. Depuis le mois de mars 2020, Monsieur CAILLAT boulanger à Condeissiat a installé un distributeur de pain à proximité de l'école. Afin d'assurer un démarrage de cette activité dans de bonnes conditions, la Commune ne percevait pas de redevance d'occupation des sols. Après une rencontre avec Monsieur CAILLAT et tenant compte du bon fonctionnement de ce service, le Maire demande au Conseil d'approuver la mise en place de cette redevance à compter du 1^{er} janvier 2021 et d'en fixer le montant à 15€ par mois, payable en 2 fois, au 30 juin et au 31 décembre. Après en avoir délibéré le Conseil valide à l'unanimité cette décision. A compter du 1^{er} janvier 2021 la redevance d'occupation des sols pour des distributeurs alimentaire sera de 15€ par mois sur la Commune de Romans.

- Commission de contrôle des listes électorales, la Commune doit proposer à la préfecture deux Conseillers Municipaux, un titulaire et un suppléant pour siéger à la Commission de contrôle des listes électorales. A l'unanimité le Conseil a désigné Monsieur Jean-Marc CHATELET (titulaire) et Madame DUVILLARD Isabelle (suppléante).
- Le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à la proposition du SIEA qui souhaite créer un poste de conseil en énergie partagé.
- Le centre de gestion à conclu avec Gras Savoye un nouveau contrat d'assurance collective, le Conseil à l'unanimité donne délégation au Maire pour la validation de ce contrat par la Commune de Romans.

INFORMATIONS DIVERSES

- Budget 2020, les réalisations budgétaires sont conformes aux prévisions malgré les charges supplémentaires liées à la pandémie.
 - Dans le cadre du contrat signé avec le SIEA, nous changeons de fournisseur de gaz de ville, actuellement ENGIE et au 1^{er} janvier 2021 nous aurons TOTAL DIRECT ENERGIE.
 - PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal), la date butoir pour la décision est reportée du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} juillet 2021. La Commune de Romans, actuellement en carte communale, ne souhaite pas changer de document d'urbanisme. Le Conseil étudiera les différentes possibilités offertes, mais optera pour la solution qui lui garantira la plus grande autonomie de décision dans ce domaine.
 - Le Maire informe le Conseil sur les différents sujets abordés à l'occasion du dernier conseil des Maires, en particulier le PLUi, la future déchèterie de Châtillon, la lutte contre les espèces invasives (animales et végétales) et la pérennisation d'un poste d'agent soutenu par leader sur ce poste, la compétence transport.
 - Point sur les avancées réelles en cette fin d'année des dossiers fibres et téléphonie mobile.
- Réunion Maire/Adjointes lundi 07 décembre 2020 à 18h30
- Séance du Conseil Municipal lundi 14 décembre 2020 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Maire,
Jean-Michel GAUTHIER